

Séminaire pour les candidats aux Actions innovatrices urbaines (AIU)

Le 22 février 2018, à Bruxelles

Organisé par le Secrétariat des AIU

Suivi par Marion Chauveau

INTRODUCTIONS

Normunds Popens, Directeur général adjoint pour la Programmation et la mise en œuvre, DG REGIO (Commission européenne)

Dans l'appel à projets suivant (2018-2019), le thème de la sécurité sera l'une des priorités ouvertes. Ce sera un test pour savoir si les villes ont des idées innovantes en la matière. Madrid souhaite coordonner le nouveau partenariat sur le sujet dans le cadre de l'Agenda urbain.

Nicolas Lebas, Vice-président de la Région des Hauts de France

Grande expérience de la Région dans la gestion des programmes européens (autorité de gestion depuis 2002 sur la coopération territoriale européenne, CTE). Gestion de 8 programmes pour la période 2014-2020 dont 3 de CTE sur les trois volets. Aujourd'hui 33 autorités urbaines gèrent des projets AIU, sur des thèmes au cœur des préoccupations territoriales. Appel 2017-2018 : 100 millions € de budget disponible.

Tim Caulfield, Directeur du Secrétariat permanent des AIU

- Rappelle l'importance de bien lire tous les documents en ligne et invite les porteurs de projet à contacter le Secrétariat en cas de questions.
- Taux de réussite très faible 5-6% donc faire attention à la qualité des projets. Le benchmarking est également un élément essentiel.
- Budget AIU 2014-2020 de 372 millions €, taux de cofinancement maximum de 80% par le FEDER (donc 20% de contribution des partenaires) et contribution maximum par projet de 5 millions € de FEDER. Les plus gros projets s'élèvent à 10 millions € de coûts totaux. Durée des projets de 3 ans, avec possibilité d'extension d'un an dans le cadre de l'appel en cours, sous réserve d'une justification solide.
- Versements aux projets : 50% à la signature du contrat de subvention ; 30% quand les dépenses atteignent 35% du budget ; 20% après la clôture.
- Deux premiers appels : 584 projets soumis par 26 Etats membres ; 6 priorités de l'Agenda urbain couvertes ; 130 millions € de FEDER engagés pour 33 projets dans 13 Etats membres. Les 17 projets retenus dans le cadre du premier appel montrent déjà des premiers résultats. S'en inspirer !
- **Répartition géographique des projets déjà financés** : concentration Belgique (4) / France (5) / Italie (3) / Espagne (6). Le Secrétariat recherchera une bonne couverture géographique de toute l'UE mais pas au détriment de la qualité des projets.
- Couverture thématique des projets : les 12 partenariats thématiques de l'Agenda urbain, avec un nombre limité de priorités ouvert à chaque appel. Priorités publiées 6 à 8 mois avant l'appel.
- Conditions : on parle de développement urbain durable ; pertinence au niveau UE ; références aux objectifs thématiques et aux priorités d'investissement du FEDER.
- Caractéristiques qui font partie des critères de sélection : innovativité-innovation « absolue » et non relative ; partenariat solide, bien construit et qui apporte des résultats ; résultats mesurables ; transférabilité de la solution prônée par le projet à d'autres zones en Europe, montrer les résultats à d'autres villes ; bonne qualité du dossier en termes de gestion, de programme de travail, de budget (réaliste).

Innovation

Définition = produits, services et processus qui apportent de la valeur à un champ politique spécifique et qui n'ont jamais avoir été testés avant en Europe. Donc deux éléments principaux = focus sur les produits, services et processus ; jamais testé en Europe (repérer, soutenir et capitaliser sur les projets les plus innovants en Europe).

Deux typologies = innovation révolutionnaire (approches totalement innovantes jamais testées auparavant) ou innovation évolutionnaire (construire sur et combiner des éléments traditionnels pour créer de nouvelles significations ; changement d'échelle ; tester des approches traditionnelles sur des groupes cibles différents).

Combinaison complexe d'actions : entre 5 et 10 actions ; pas toutes innovantes ; défi 1 : s'assurer que les éléments innovants sont bien au centre ; défi 2 : assurer la cohérence globale et l'intégration.

Partenariat

1) Partenaires de mise en œuvre

*Institutions, agences, organisations, secteur privé, associations, qui auront un rôle actif dans la mise en œuvre du projet.

*Doivent être en mesure d'apporter valeur ajoutée, connaissances et expertise dans la conception et la mise en œuvre des projets.

*Gèrent une partie du budget du projet et assure un cofinancement. Responsable d'un élément du projet.

*Doivent être sélectionnés de façon juste et transparente.

2) Groupes plus large de parties prenantes

*Institutions, agences, organisations, secteur privé, associations, qui auront un rôle actif dans la mise en œuvre du projet.

*Ne gère pas de budget lié au projet.

*Pas de statut officiel de partenaire.

*L'autorité urbaine doit mettre en place des mécanismes pour s'assurer de leur implication.

Mesurabilité

L'objectif est de tester des solutions et de voir si elles fonctionnent en créant des « laboratoires urbains ». Définir le niveau de résultats attendus. Evaluation : une méthodologie et une technique innovantes. Montrer comment le projet va produire des résultats.

Questions/réponses

- Financement des infrastructures : oui elles peuvent l'être, les AIU cofinancent de l'investissement mais l'innovation doit être centrale et le projet cohérent.
- Eurocities, Urbact, universités : sources d'informations qui permettent de repérer ce qui se fait déjà en Europe, montrer qu'un benchmarking a été fait.
- Les zones rurales ne sont pas la cible des AIU, pas éligibles.
- Processus de candidature en deux phases à l'avenir ? C'est effectivement une piste intéressante mais le secrétariat est là pour fournir un maximum de soutien aux candidats avant le dépôt de leur dossier et des retours sont donnés aux candidats pendant le processus de sélection.

PRESENTATION D'UN PROJET FINANCE

Hendrik-Jan Bosch, Gestionnaire du projet AUI « Bridge » à Rotterdam

Projet retenu dans le cadre du premier appel AUI sur la priorité Emplois et compétences. Subvention FEDER de 4,997 millions €. 5 partenaires (difficile à gérer quand trop nombreux) : ville de Rotterdam, Lycée de Rotterdam (Hogeschool), Université Erasmus, Région métropolitaine de Rotterdam et consultant Rebel. Cible du projet : Sud de la ville de Rotterdam où vivent 200 000 personnes. Groupes cibles : jeunes, écoles et professeurs, parents. Le Sud représente environ 1/3 de la ville, où il y a 21% de chômage, 32% d'enfants en situation de pauvreté, 39% d'enfants dont les parents ont un faible niveau d'éducation, 74% de migrants de première ou deuxième génération (Afrique du Nord, Europe de l'Est). 2000 jeunes de ces quartiers entrent sur le marché du travail chaque année.

L'objectif est de connecter le Nord et le Sud de la ville (nombreux habitants du Sud ne sont jamais allés au Nord) via la mise en place d'une « Garantie début de carrière » qui assure aux jeunes d'être embauchés par des entreprises après 3 ou 4 ans de formation professionnelle. L'action est complétée d'un programme d'orientation pour les élèves de 9 à 16 ans.

472 garanties ont été proposées par des employeurs (cible de 600). Les jeunes ciblés ont entre 14 et 16 ans et intègrent uniquement une formation professionnelle secondaire (pas supérieure ni universitaire). Secteurs ciblés : uniquement la santé, les soins, l'industrie (liée au port) et l'alimentaire. Ne sont pas ciblés : l'administration, le juridique, les soins pour animaux, le bien-être.

Structuration des « work package » (WP, sous-ensembles d'activités cohérentes qui contribuent au projet dans son ensemble) dans le projet : WP1 (préparation), 2 (gestion du projet), 3 (communication) et 8 (clôture) imposés. WP4 : suivi et mesure de l'impact. WP5 : la future économie en matière d'emplois et de compétences. WP6 : Garanties début de carrière. WP7 : impact sur les instruments d'investissement. Les WP 4 et 5 alimentent le WP7.

Des visites du port sont régulièrement organisées à destination des jeunes, qui ne le connaissent pas pour la plupart.

Rotterdam avait déjà des expériences dans les programmes européens Interreg, Urbact, Horizon 2020. Ce qui diffère avec les AUI est le montant très important de subvention, la relation avec les partenaires locaux (souvent inexpérimentés en projets européens), la coordination entre différents services de la ville.

Comment s'assurer de « l'innovativité » du projet ? Bibliothèque Urbact, rapports du Forum économique mondial, partenariats de l'Agenda urbain.

Conception : combinaison de différents éléments d'une façon inédite. Pas d'innovation révolutionnaire car Rotterdam est une ville, non une université. Montrer que cela marche au Sud de Rotterdam mais également partout.

Co-conception : culture collaborative forte à Rotterdam, tradition de coopération entre les structures ; théorie du changement (vidéos YouTube, à partager avec les partenaires).

Succès et conseils :

- Construire une bonne théorie du changement/logique d'intervention ;
- Essayer de prévoir ce qui sera important et deviendra urgent ;
- Poursuivre le travail au sein de réseaux préexistants ;
- Investir dans un bon expert des AUI.

Ce qu'ils auraient pu mieux faire : établir et anticiper une véritable stratégie en matière de marchés publics ; accorder plus d'attention aux interdépendances entre les WP ; mettre en place un cadre de suivi du projet plus en amont.

AUTORITES ELIGIBLES

Edouard Gatineau, Secrétariat AIU, sur les

Autorités urbaines éligibles : seuil de 50 000 habitants ; majorité (plus de 50%) des habitants doit être située en zone urbaine. Autorités conjointes (deux villes par exemple) : possible et a été fait. Éligibles : aires métropolitaines, communautés de communes, d'agglomération en France, GECT (seulement si composés de villes). Non éligibles : associations nationales de villes, consortiums environnementaux, parcs naturels régionaux, territoires Leader, zones de tourisme, etc.

Partenaires de mise en œuvre : institutions, agences, ONG, entreprises, associations, etc. Expliquer pourquoi ils sont dans le projet, ainsi que leur rôle. Une partie du budget leur sera dédiée. Ces partenaires doivent être sélectionnés via des procédures justes et transparentes (par exemple par un appel à manifestation).

Tendances des premiers projets approuvés : de 4 (Rotterdam 5) à 17 (Bologne) partenaires donc très grande liberté. Les entreprises peuvent être des PME comme des grands groupes. La présence d'universités et d'instituts de recherche est importante pour le suivi et l'évaluation.

Groupe plus large de parties prenantes : structures intéressées pour suivre le projet, mais également pour en utiliser et en partager les résultats. Rôle actif mais pas de budget dédié ou de statut officiel de partenaire. Pas de rôle formel mais doit être intégré à la gouvernance. Impliquer les utilisateurs finaux/bénéficiaires.

Autres points :

- Les partenariats transnationaux ne sont pas éligibles ;
- Une autorité urbaine ne peut soumettre qu'un seul dossier par appel (pas le cas pour les partenaires, qui peuvent être présents dans plusieurs dossiers) ;
- Régions capitales comme Bruxelles ne sont pas éligibles.

PRESENTATION DES QUATRE PRIORITES THEMATIQUES

1) Adaptation au changement climatique, Dina Silina, DG CLIMA (Commission européenne)

- Accord de Paris en 2015 (COP), agenda mondial d'actions. Double défi : réduire les émissions de CO2 (plutôt lié à la qualité de l'air, voir ci-après) ; s'adapter au changement climatique via la résilience (stratégie européenne en 2013).
- Des cartes montrent comment les régions (dont les régions atlantiques) sont impactées par le changement climatique.
- Les zones urbaines sont particulièrement vulnérables (inondations, chaleur...).
- Rapports de l'Agence européenne de l'environnement sur l'adaptation urbaine au changement climatique.
- Stratégie européenne en matière d'adaptation (2013) : phase de mise en œuvre et évaluation en cours (consultation publique ouverte jusqu'au 1^{er} mars), nombreux secteurs couverts et approche multiniveaux.

Première priorité : actions au niveau des Etats membres avec des cadres solides et l'adoption de plans nationaux. Niveau local : convention des maires.

Deuxième priorité : fossé de connaissances. Centre commun de recherche de la CE. Plateforme Climat-ADAPT : cartes de vulnérabilités, y compris une section urbaine.

Troisième priorité : secteurs clés vulnérables. Investissements via la PAC, la politique de cohésion, la politique commune de la pêche.

Réinviter votre ville ! Souvent difficile car très construites mais faire davantage de place aux zones vertes (santé, qualité de l'air, vélo, etc.) par exemple pour lutter contre les inondations. Voir les travaux dans le cadre de l'Agenda urbain.

2) Emplois et compétences, Michael Horgan, DG Emploi (Commission européenne)

Défis de l'emploi urbain : services intensifs en connaissances ; innovation dans les nouveaux services ; nouvelles formes de travail ; inégalité ; pays riches/villes pauvres ; défis Est/Ouest.

Stratégie UE2020 : objectif de 75% d'emploi de la population 20-64 ans.

Pilier européen de droits sociaux : formation, formation tout au long de la vie, éducation, groupes vulnérables.

Agenda pour de nouvelles compétences : transition entre les emplois (évolution des carrières), lancé en 2016. Travailleurs peu qualifiés ; digitalisation, mondialisation, robotisation, automatisation ; force de travail vieillissante et sur le déclin (défi démographique) ; afflux importants de réfugiés, demandeurs d'asile ; compétences qui ne collent pas au marché du travail et emplois non pourvus.

Trois piliers de l'Agenda :

- 1) Qualité et pertinence des compétences : solutions pratiques par les Etats membres ; parcours pour la montée en compétences avec des offres personnalisées et l'implication des partenaires locaux et régionaux ;
- 2) Visibilité et comparabilité : présence des compétences sur le marché du travail et reconnaissance de ces compétences ; outil de profilage des compétences pour les migrants ;
- 3) Intelligence des compétences : amélioration des outils (CV Europass), à rassembler ; lutter contre les phénomènes de fuite des cerveaux comme dans les Etats baltes.

3) Logement

Pourquoi est-ce un sujet important ?

- 11,3% de la population européenne consacre plus de 40% de son revenu au logement ; les prix de l'immobilier progressent plus vite que les revenus ; division territoriale entre les opportunités d'emplois et les logements accessibles ;
- 80% des personnes ont des difficultés pour trouver des logements accessibles dans les grandes villes européennes (Londres, Paris, Berlin, Hambourg, Vienne, Munich, Stockholm et Oslo) ;
- 4 millions de personnes sans-abris dans l'UE, en augmentation (sauf en Finlande) ;
- 16,7% de la population européenne vit dans des logements surpeuplés (dans 4 Etats membres, plus d'une personne sur dix a dû faire face à un manque sévère de logement en 2015) ;
- 25% de la consommation totale d'énergie en Europe vient du logement.

Le logement décent à un prix accessible dans un environnement sécurisé est un besoin et un droit fondamental.

- Le logement est une infrastructure clé pour la croissance économique des villes et le bien-être de leurs habitants ;
- Les villes jouent un rôle important dans la fourniture et la réhabilitation des logements et travaillent de façon créative avec tous types de fournisseurs de logements en promouvant l'utilisation durable de l'espace ;
- Les villes sont de plus en plus sollicitées pour financer, gérer et distribuer des biens immobiliers, ce qui leur donne une opportunité de fournir des solutions de logement innovantes adaptées aux réalités des marchés immobiliers post crise.

Les défis : comment renouveler les logements ? Comment impliquer les communautés ? Comment aborder l'isolement géographique ? Comment planifier et promouvoir le développement durable ? Comment lutter contre l'étalement urbain ? Comment aider les habitants à accéder à un logement à prix abordable ? Comment promouvoir l'efficacité énergétique auprès des propriétaires ? Comment aider les groupes jeunes et désavantagés à accéder au marché immobilier ?

Les villes peuvent répondre à ces défis car elles sont proches du terrain.

Trois exemples de projet :

- Rotterdam (zone ZOHO) : anciens bâtiments de bureaux réhabilités en créant une communauté (avec un café, une zone d'exposition) de façon à ce qu'il y ait de l'appropriation. Les habitants prennent soin de leur bâtiment, en sont responsables.
- Logement social à Bilbao : accès au logement pour les jeunes et les étudiants, qui sont volontaires pour contribuer à la vie communautaire de leur quartier.
- Bruxelles : projet L'Espoir dans le quartier de Molenbeek. Projet de logements abordables pour des familles à faibles revenus avec un focus sur les aspects environnementaux (écoconstruction, toits verts, énergie thermique solaire) et modes de financement communautaires combinés à des subventions publiques.

Se référer aux activités du **partenariat logement dans l'Agenda urbain**, dont le but est de créer de meilleures conditions juridiques et financières pour investir dans des logements rénovés et abordables.

Membres du partenariat : villes de Viennes (ville coordinatrice), Lisbonne, Poznan, Riga, Alliance des villes écossaises, Eurocities ; Etats membres : Slovaquie (coordinateur), Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, République tchèque et Suède ; Parties prenantes : AEDES, Housing Europe, Union internationale des locataires (IUT) ; Institutions européennes : DG REGIO, ENER, EMPL, BEI ; Experts : Faculté pour les études urbaines de Sciences po Paris ; Urbact.

Le partenariat :

- Examine les mécanismes de financement innovants et les conditions du soutien à un logement abordable ;
- Examine comment l'aménagement du territoire peut augmenter l'accès à des terrains pour du logement accessible ;
- Préserve la spéculation immobilière/foncière ;
- Examine les moyens de stabiliser et de réguler les loyers ;
- Examine les façons d'assurer la maintenance et la rénovation, y inclus l'efficacité énergétique.

Boîte à outils pour un logement = il s'agit d'un projet de base de données avec 26 projets différents. + Série de lignes directrices pour les politiques publiques de façon à permettre aux villes (et autres autorités) de développer de bons projets de logement et de bonnes politiques de logement.

Qu'est-ce que les villes peuvent faire ?

Principes généraux

- Prendre connaissance des besoins locaux spécifiques et y répondre de façon appropriée ;
- Assurer une approche intégrée avec d'autres dimensions de façon à ce que les projets atteignent de meilleurs résultats globaux ;
- Les projets doivent éviter les effets discriminants ou ségrégant ;
- Mix social et de régime foncier (locataire/propriétaire) dans la production et la consommation de logements ;
- Durabilité des actions au-delà du calendrier du projet ;
- Impliquer les communautés dans les projets en faveur des groupes vulnérables dans la préparation, la conception et la mise en œuvre du projet, et créer l'appropriation.

Sans que cela soit prescriptif en termes de types de projets attendus, les villes sont amenés à tenir compte des thèmes et questions particulières suivantes. Il est important de :

- Rétablir des systèmes responsables de production et de consommation de logements pour s'adresser aux phénomènes des villes en expansion/en déclin, et des communautés/quartiers défavorisés.
- Promouvoir les communautés durables telles que : un meilleur accès à des logements abordables, de qualité et au logement social ; à des solutions de logement adaptées aux différentes phases de la vie ; aux nouveaux besoins pour les nouveaux types de familles ; aux logements collaboratifs ; aux besoins spécifiques de groupes vulnérables.

Tous ces aspects doivent apporter des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux (accessibilité au logement, réduction des émissions de CO2...).

4) Qualité de l'air, DG Envi (Commission européenne)

Pourquoi est-ce un problème ? Nous sommes encore loin des objectifs ! 400 000 morts par an en Europe en raison de la pollution atmosphérique, trop de personnes exposées. Il s'agit vraiment d'un défi urbain : 130 villes européennes ne respectent pas les normes en matière de qualité de l'air, ce qui crée des coûts importants.

Les Etats membres doivent établir des plans nationaux en matière de qualité de l'air.

Cartes des polluants atmosphériques : particules (plutôt liées aux systèmes de chauffage des logements) ; et dioxyde d'azote (liés au trafic routier).

La politique européenne en matière de qualité de l'air repose sur trois piliers :

- 1) Les Directives sur la qualité de l'air définissent des objectifs, des concentrations maximum ;
- 2) La directive sur les plafonds d'émission au niveau national, définis pour chaque pays et par an (SO₂, NO_x, VOC, PM_{2,5}, NH₃) ;
- 3) Normes pour les émissions de sources spécifiques : normes sur les carburants ; directive sur les émissions industrielles ; normes d'efficacité énergétique.

Deux exemples de travaux menés avec des villes :

- Partenariat de l'Agenda urbain, coordonné par les Pays-Bas. Un plan d'actions est en cours de construction, des réflexions ont été formulées.
- Revues de la mise en œuvre environnementale avec deux plateformes Peer-2-peer, avec les Etats membres mais qui peuvent aussi être utilisées au niveau local.

Bonnes pratiques :

- 1) Transport public propre (bus électriques...) ; restrictions de trafic (zones à faibles émissions, réduction de la vitesse...) ; réseaux cyclables (parkings vélos) ;
- 2) Energie : efficacité énergétique pour le chauffage domestique ; production propre d'énergie ; remplacement des vieilles chaudières et ballons.

PROCESSUS DE SELECTION ET DE DEPOT DE DOSSIER

- Date limite de soumission des candidatures : 30 mars 14h00. Soumission totalement en ligne, deux documents (formulaire de candidature et formulaire de confirmation signé) + possibilité d'une annexe (limitée en taille).
- Documents de référence sur le site Internet
- Langue : possible de soumettre les dossiers dans toutes les langues officielles de l'UE mais fortement recommandé de répondre en anglais.
- Processus de sélection : 1) éligibilité (dossier complet, en avril ; 2) analyse stratégique (qualité) en mai-juin ; 3) analyse opérationnelle (faisabilité et qualité) en septembre ;

- 4) approbation en octobre. Chiffres pour premier appel : 1) 200 dossiers ; 2) 185 dossiers ; 3) 27 dossiers ; 4) 18 financés au final.
- Critères d'éligibilité : voir guidance
 - Analyse stratégique : panel d'experts extérieurs, qui se penchent sur 4 critères. Innovativité 40% ; qualité du partenariat 15% ; mesurabilité 15% ; transférabilité 10%.
 - Analyse opérationnelle : interne au Secrétariat AIU, qualité du programme de travail 20%.

Formulaire de candidature : questions à vous poser

- 1) Quels sont les principaux défis ? d'où l'idée du projet
- 2) Quelles ressources nécessaires (budget) ?
- 3) Comment atteindre des résultats, produits finaux (WP) ?
- 4) ...

Se familiariser avec le système de soumission en ligne (guidance technique spécifique) et formulaire disponible version Word (en anglais). Se créer un compte, ajouter des utilisateurs, etc.

Section A du formulaire = présentation et résumé du projet ; durée : du 1/12/2018 + 3 ans ; 80% cofinancement.

Section B = partenariat. Créer des profils, expliquer la pertinence du partenariat, information générale, compétences en lien avec le sujet, expérience avec d'autres fonds européens, etc. Implication des partenaires dans les phases de conception et de mise en œuvre. Comment ce partenariat a-t-il été construit (appel à intérêt) ?

Section C = description du projet, pour l'analyse stratégique. Décrire les défis et les zones spécifiquement ciblées. Décrire la dimension de ces défis (économique, social, environnemental). Démontrer qu'un benchmark a été fait.

Section D = programme de travail. Mise en œuvre de la solution, structuration du projet et suivi. Trois types de WP: horizontaux (communication, préparation, gestion, clôture) ; de mise en œuvre ; d'investissement. Processus répétitif.

Principaux éléments du programme de travail : 1) WP : principaux piliers du projet ; 2) activités ; 3) livrables (calendrier spécifique, produits dérivés) ; 4) outputs/résultats (produit principal) ; 5) budget.

WP1 : préparation, phase de pré-mise en œuvre, avant le 1/11/2018. Forfait de 20 000 € de FEDER

WP2 : gestion : mécanisme de coordination du projet. Structures de gestion (comité de pilotage, comité de suivi, comité consultatif) ; coordination entre les partenaires ; activités de capitalisation.

Les coûts d'audit (contrôles de premier niveau) et les expert AIU ne doivent pas être budgétés, ils sont directement pris en charge par le secrétariat AIU.

Possible d'externaliser la gestion du projet (consultant) ou de la confier à l'un des partenaires mais l'autorité urbaine doit toujours garder le contrôle sur le projet.

WP3 communication : stratégie de communication ; identification des groupes cibles et des objectifs ; activités.

WP4 mise en œuvre : prévoir au moins un output (résultat) par WP

WP... investissement : soutien les WP de mise en œuvre, nécessaires aux objectifs du projet. Description, localisation, risques, etc. L'investissement ne doit pas subir de changement majeur pendant 5 ans après la fin du projet.

WP... clôture : clôture administrative (rapport final et déclaration financière finale) et transfert de connaissances. Forfait de 15 000 €.

Section F = contributions des partenaires

Section G = gestion des risques

Conseils pour les candidats :

- Rédaction courte, simple et claire ;
- Inclure des références croisées pour faciliter la compréhension de la logique d'intervention ;
- Mentionner les partenaires impliqués ou responsables des activités/résultats/livrables ;
- L'implication des partenaires doit se refléter dans le budget ;
- Faire attention à la logique du calendrier ;
- Si un livrable a une périodicité (exemple : newletter), n'indiquer que la date finale, la date de début et la fréquence ;
- Les valeurs cibles doivent capter la quantité de livrables/résultats produits, pas le nombre espéré de bénéficiaires.

DEPENSES ELIGIBLES

Principes généraux : gestion financière saine, lien direct entre les WP et les dépenses. Respect des règles européennes, nationales, institutionnelles, AIU.

Quatre aspects spécifiques :

- Pas de facturation entre partenaires ;
- Interdiction du double financement d'un même coût ;
- Déclaration des recettes générées ;
- Respect des procédures de marchés publics par tous les partenaires (seule exception : in-house).

Trois grandes phases : préparation = forfait ; mise en œuvre = coûts réels ; clôture = forfait.

Principales catégories de coûts : personnel (employé par l'un des partenaires, à mi-temps ou temps plein sur le projet), liés aux marchés publics (déplacements, expertise, équipement, infrastructure...), etc.

Coûts inéligibles : dividendes, travail bénévole, TVA, intérêts de la dette, frais bancaires, cadeaux, amendes, etc.

Prix forfaitaire pour coûts administratifs et de bureau : montant fixe équivalent à 15% des coûts de personnel. Exemple : loyers pour des bureaux.

Coûts liés aux marchés publics, 4 lignes différentes : 1) logement et voyage : pour les employés des partenaires et lié aux activités du projet ; 2) expertise : il doit y avoir un contrat écrit et avec une structure tierce du partenariat ; 3) équipement ; 4) travaux d'infrastructure et de construction : cruciaux pour les résultats du projet, décrits dans le formulaire de candidature. Attention aux principes de propriété et de durabilité.

Vigilance sur les revenus générés : réduira les dépenses éligibles. Doivent être indiquées à la fin du projet.

Contributions en nature : dons au projet/cadeaux aux partenaires (biens, terrains, etc.).

4^{EME} APPEL A PROJETS

Sera ouvert entre octobre 2018 et janvier 2019, avec un budget indicatif de 80 à 100 millions € de FEDER et 4 priorités ouvertes : transition numérique ; utilisation durable des terres (« nature-based solutions ») ; pauvreté urbaine ; économie circulaire ou mobilité urbaine ou sécurité (à confirmer).